Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251218-2025_C_129-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2025-C-129 **Séance du 18 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - GREGOIRE Charlotte - MABILE Marie-Odile (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - GUILLOUX David (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAMÉ PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - SOLIER Marie-Elisabeth - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François (Roz-Landrieux) - FAMBON Christophe (Roz Sur Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougeal) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - HERY Jean-Pierre (Saint Georges de Gréhaigne) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - BARATAUD Clarisse (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : BOURDAIS Olivier (procuration à COMMEREUC Sylvie) - MASSON Eliane (procuration à DUGUEPEROUX Sylvie) - DESPRES Jean-Louis (procuration à RAMÉ PRUNAUX Sylvie) - HENRI Marie-Jeanne (procuration à FAMBON Christophe) – CAILLET Marie-José (procuration à MAINSARD François) - VETTIER Arnaud (procuration à BARATAUD Clarisse) - CHEREL Stéphanie - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien – BEREST Audrey – COLUSSI Delphine

Secrétaire de séance : FAMBON Christophe

Convocation en date du 9 décembre 2025

Pôle Enfance et Citoyenneté - Service Enfance, Jeunesse - ACM - Modification des tarifs

/ 7.1 Décisions budgétaires

VU le Code de l'action sociale et des familles relatif à l'accueil des mineurs hors du domicile parental et plus particulièrement la partie législative articles L227-1 à 12, la partie règlementaire articles R227-1 à 30 et ses modifications éventuelles,
VU le Code de la santé publique relatif à l'accueil des enfants de moins de six ans et notamment les articles L.2324-1 à L 2324-4 et ses modifications éventuelles,
VU l'article 3 alinéa 2 de la loi n'84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et l'article 34 de cette même loi, modifié par l'article 22 de la loi n'94.1 134 du 27 Décembre 1994,
VU l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2021, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,
VU l'arrêté en date du 20 mars 1984 portant réglementation des centres de loisirs sans hébergement,
VU la délibération n°2018-151 du 25 octobre 2018 portant modification des tarifs des accueils de loisirs
VU la délibération n°2022-120 du 20 octobre 2022 portant modification du règlement intérieurs des accueils de loisirs,
VU les délibérations en dates des 14 décembre 2023 et 7 novembre 2024 portant modification des tarifs des accueils de loisirs,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251218-2025_C_129-DE

CONSIDERANT la proposition de modification des tarifs des ACM à compter du 1er janvier 2026, à savoir :

- une revalorisation des tarifs des activités à hauteur de 2.5%,
- une indexation des tarifs de restauration au quotient familial et une revalorisation de ceux-ci à hauteur de 2.5%,

CONSIDERANT à ce titre les nouvelles propositions de grilles tarifaires

Tarif activités :

	QF CAF	TRANCHE A de 0 à 600€		TRANCHE B de 601 à 900€		TRANCHE C de 901 à 1200€		TRANCHE D de 1201 à 1500€		TRANCHE E + de 1501€	
		2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026
ACCUEIL DE LOISIRS	CDC	5,39 €	5,52 €	7,11 €	7,29 €	8,84 €	9,06 €	10,44 €	10,70 €	12,06 €	12,36 €
	HORS CDC	9,91 €	10,16 €	11,52 €	11,81 €	13,19 €	13,52 €	14,86 €	15,23 €	16,48 €	16,89 €
	1/2 journée CDC	4,42 €	4,53 €	6,03 €	6,18 €	7,70 €	7,89 €	9,37 €	9,60 €	10,99 €	11,26 €
	1/2 journée HORS CDC	8,77 €	8,99 €	10,44 €	10,70 €	12,06 €	12,36 €	13,74 €	14,08 €	15,41 €	15,80 €
JOURNEE CAMPS	CDC	26,25 €	26,91 €	28,00 €	28,70 €	29,67 €	30,41 €	31,23 €	32,01 €	32,95 €	33,77 €
	HORS CDC	32,80 €	33,62 €	34,56 €	35,42 €	36,23 €	37,14 €	37,90 €	38,85 €	39,53 €	40,52 €
NUIT SOUS TENTE	CDC	8,90 €	9,12 €	10,66 €	10,93 €	12,38 €	12,69 €	14,00 €	14,35 €	16,70 €	17,12 €
	HORS CDC	13,94 €	14,29 €	15,08 €	15,46 €	16,75 €	17,17 €	18,42 €	18,88 €	20,04 €	20,54 €

Tarif des garderies :
Matin entre 7h30 et 8h30 : 1 € ; Soir entre 17h30 et 18h30 : 1€

Tarif restauration :

QF CAF	2025	2026
TRANCHE A 0 à 600€	3,55	3,64
TRANCHE B 601 à 900€	3,77	3,86
TRANCHE C 900 à 1200€	3,98	4,08
TRANCHE D 1201 à 1500€	4,20	4,30
TRANCHE E + de 1501€	4,42	4,53

VU l'avis favorable du Bureau en date du 9 décembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente déléguée à la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251218-2025_C_129-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DECIDE

- **DE PROCEDER** à la modification des tarifs des ACM tels que présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 22 décembre 2025,
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 22 décembre 2025,

Le Secrétaire de séance
Christophe FAMBON

Le Président,
Denis RAPINEL